



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe générale sur les activités polluantes

Question écrite n° 33239

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la taxe sur l'énergie. La loi de finances pour 2000 envisagerait l'élargissement et le relèvement des taux de la TGAP qui conduirait à une augmentation de la contribution des chimistes. Face à ce manque à gagner, les industries chimiques risquent de réduire leurs investissements, ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sociales sur ce secteur. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que ce secteur d'activité ne subisse pas un alourdissement massif de charges, et ne soit pas aussi tenté de délocaliser ses activités.

Texte de la réponse

La loi votée par le Parlement comportait des aménagements et des atténuations susceptibles de répondre aux préoccupations des auteurs de la question. Toutefois, la censure de l'article 37 de la loi de finances rectificative pour 2000 par le Conseil constitutionnel fait disparaître l'objet de ces questions.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33239

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4487

Réponse publiée le : 2 avril 2001, page 1949